

Convocation à l'assemblée générale annuelle de 2025

Bonjour à vous, membres de l'Alliance des associations de retraités,

Voici le numéro d'Info Alliance qui contient la convocation ainsi que le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de 2024 que tiendra l'AAR le **21 mai 2025 à Trois-Rivières**. Nous vous y attendons en grand nombre.

Nous vous demandons d'inscrire vos représentantes et représentants qui participeront à l'AGA afin de nous faciliter l'organisation de celle-ci. Voici l'adresse courriel pour l'inscription : mireillebeaulac1@gmail.com.

Sujets traités dans cet Info Alliance :

1. Convocation à l'assemblée générale annuelle 2025.
2. Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2025.
3. Extraits des règlements généraux (statuts et règlements) de l'AAR concernant les postes électifs.
4. Formulaire de mise en candidature pour un poste d'administratrice ou d'administrateur au conseil d'administration de l'AAR.

Nombre de représentantes et représentants par association pouvant être délégués à l'AGA :

- | | |
|-------------------------|------------------------------------|
| • Moins de 500 membres | 2 représentantes et représentants |
| • 500 à 999 membres | 3 représentantes et représentants |
| • 1 000 à 1 999 membres | 4 représentantes et représentants |
| • 2 000 à 3 999 membres | 5 représentantes et représentants |
| • 4 000 à 5 999 membres | 6 représentantes et représentants |
| • 6 000 à 9 999 membres | 7 représentantes et représentants. |

Mireille Beaulac
Présidente du conseil d'administration de l'AAR

Le 17 avril 2025

1. Convocation à l'assemblée générale annuelle 2025

CONVOCAATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025 de l'Alliance des associations de retraités (AAR)

Le mercredi 21 mai 2025 de 9 h 30 à 12 h 30
à l'hôtel Travelodge de Trois-Rivières
3600 boul. Gene-H.-Kruger, Trois-Rivières, QC G9A 4M3
(réservations : 819-379-3232 – [Travelodge by Wyndham Trois-Rivières](#))

Aux présidentes et présidents des associations membres,
Aux représentantes et représentants de ces associations,

En tant que présidente du conseil d'administration de l'Alliance des associations de retraités, je vous convoque à l'assemblée générale annuelle 2025 qui se tiendra à l'hôtel Travelodge de Trois-Rivières le mercredi 21 mai 2025 à compter de 9 heures 30.

Des membres du conseil seront sur place à compter de 9 heures pour vous accueillir.

À la fin de l'assemblée, le coordonnateur de l'Observatoire sur la retraite, François L'Italien, fera une conférence qui traite des impacts des inégalités systémiques qui touchent les femmes lors de la retraite.

Enfin, après la rencontre, les membres du conseil d'administration vous proposent d'aller prendre le repas du midi ensemble au restaurant *Le Normandin* (4300 des Récollets, Trois-Rivières, QC, G9A6K9). Les personnes intéressées sont invitées à en informer par courriel notre secrétaire Denise LeFrançois (lefrancoisd57@hotmail.ca) avant le 19 mai afin qu'elle puisse en informer le restaurateur. Le repas du midi est aux frais des participantes et participants.

Nous comptons sur votre présence,

Mireille Beulac
Présidente du conseil d'administration de l'AAR
Le 17 avril 2025

2. **Projet d'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle 2025**

Projet d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue et constatation du quorum.
2. Nomination d'une présidente ou d'un président d'assemblée.
3. Lecture de l'ordre du jour et adoption.
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 21 mai 2024.
5. Rapport de la présidente.
6. Rapport du trésorier.
7. Nomination d'une examinatrice ou d'un examinateur.
8. Rapports et informations diverses :
 - 8.1 Suivi de la contestation des modifications du régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) liées au projet de loi 126.
9. Élections (6 postes dont le mandat est de deux ans) :
 - 4 postes de personnes dont le mandat prend fin en 2025 : Mireille Beaulac (APRQ), Denise LeFrançois (AQPRDE), Claude Racine (AREF) et Jacques Thibault (ACREQ);
 - un poste ouvert aux associations qui ne sont pas représentées au conseil d'administration actuellement (vacant présentement);
 - un deuxième poste pour l'APRQ qui compte maintenant plus de 5 000 membres.
10. Autres questions.
11. Levée de l'assemblée.

Après l'assemblée : présentation par François L'Italien, coordonnateur de l'Observatoire de la retraite : *Les femmes et la retraite, un état des lieux*, conférence qui traite des impacts des inégalités systémiques qui touchent les femmes lors de la retraite.

François L'Italien est également directeur adjoint à l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) et professeur associé au Département de sociologie de l'Université Laval. Ses recherches portent sur la financiarisation de l'économie, l'économie politique des ressources naturelles et le financement de la transition énergétique.

Mireille Beaulac
Le 17 avril 2024

3. Extraits des statuts et règlements de l'AAR concernant les postes électifs

On peut retrouver les statuts et règlements sur le site de l'AAR au <https://webaar.ca/>.

4.03 Durée des fonctions :

Chaque administrateur entre en fonction à la clôture de l'assemblée au cours de laquelle il a été déclaré élu. Il demeure en fonction pendant deux (2) ans, jusqu'à l'expiration de son mandat ou jusqu'à ce que lui ou son successeur ait été nommé ou élu.

Chaque année, à une assemblée annuelle, la moitié des administrateurs terminent leur mandat de deux (2) ans et sont soumis à l'élection en alternance avec l'autre moitié.

4.04 Éligibilité :

Seuls les représentants d'une association qui est membre en règle de l'Alliance depuis au moins trente (30) jours de calendrier sont éligibles à un poste d'administrateur. Les administrateurs dont le mandat prend fin sont rééligibles.

4.05 Élection :

Des élections, pour les postes vacants d'administrateurs, se tiennent à chaque année à l'assemblée générale annuelle. Les administrateurs y sont élus par et parmi les représentants des associations membres actifs en règle.

Dans le cas où il y a plus de candidats que le nombre de postes d'administrateurs à combler, l'élection se fait par scrutin secret à majorité simple.

Dans le cas où le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de postes d'administrateurs à combler, les candidats sont élus par acclamation. Le conseil d'administration comble les postes laissés vacants.

Dans le cas d'égalité des votes pour le dernier candidat à élire, le président d'élection peut déposer un vote prépondérant ou peut demander un second scrutin.

Le conseil d'administration propose une ou un président(e) d'élection qui doit être entériné par les membres lors de l'assemblée générale.

4.11 Procédure d'élection et mise en candidature :

Le conseil d'administration établit les règles et la procédure électorale pour l'élection des administrateurs qui a lieu à l'assemblée annuelle des membres.

Tout représentant qui répond aux critères d'éligibilité de l'article 4.04 et qui veut poser sa candidature doit le faire par écrit à l'adresse connue de l'Alliance, au moins sept (7) jours de calendrier avant la date de l'assemblée générale annuelle.

(Formulaire de mise en candidature à la page suivante)

4. Formulaire de mise en candidature pour les élections des administratrices et des administrateurs



ALLIANCE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS

AUX REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS

**AVIS D'ÉLECTION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
21 mai 2025**

MANDAT 2025-2027

6 POSTES D'ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS À POURVOIR

Je, soussigné(e), présente ma candidature à titre d'administratrice ou d'administrateur de l'Alliance des associations de retraités (AAR)

NOM DU (DE LA)
REPRÉSENTANT(E) : _____

NOM DE L'ASSOCIATION DU (DE LA) MEMBRE : _____

ADRESSE
PERSONNELLE : _____

TÉL : _____ CELL : _____

COURRIEL _____

DATE : _____ SIGNATURE : _____

Retourner votre formulaire au plus tard le 14 mai par courriel à Claude Chamberland, président d'élection : chamberland.claude@gmail.com.